

quitter la province». Même si le Livre blanc présenté par le Gouvernement touche au sujet, nous n'y pouvons pas grand-chose à mon avis. Je pense qu'on ne fixera pas de principe: on va tenir compte des différentes fonctions et des différents contextes.

A moins que nous fassions pression sur le ministère du Travail pour qu'il hausse le salaire minimum, je ne vois pas à quoi nous pourrions servir dans le milieu. Mais il nous faut aussi nous demander ceci: «Perdrons-nous cette entreprise?»

Le président: Monsieur Smith, vous avez fait état d'un changement d'attitude. J'ai l'impression que ce changement est assez localisé.

M. Smith: Oui.

Le président: Qu'avez-vous fait pour changer les attitudes du bénéficiaire et du distributeur?

M. Smith: A la vérité, nous n'en avons pas fait autant que cela, monsieur le président. Quant aux bénéficiaires, nous essayons de leur apprendre qu'il s'agit là à la fois d'un droit et d'un privilège; mais, c'est le droit qui l'emporte et on ne devrait pas attenter à leur dignité d'aucune façon.

Il fut un temps où les gens se présentaient les mains derrière le dos et la tête basse. On observe cette attitude de moins en moins; et nous devons continuer à encourager la dignité.

J'aimerais revenir sur la deuxième question, qui portait sur le stimulant au travail. Nous l'avons mentionné...

Le président: Vous avez mentionné quoi?

M. Smith: Nous l'avons mentionné quand nous avons soulevé ce sujet. Nous avons aussi à l'esprit le fait que l'assisté social se porte mieux financièrement que celui qui travaille 48 heures par semaine. Aussi, dans ces circonstances, le travailleur ne restera pas au travail trop longtemps.

Le président: Que suggérez-vous?

M. Smith: Nous ne pouvons diminuer les allocations des assistés; elles sont déjà insuffisantes. Il nous faut donc élever les normes d'admission. Nous n'avons pas le choix.

Le président: Nous pourrions accorder un subside au travailleur indigent.

M. Smith: A première vue, vous pourriez le faire par le truchement de l'assistance sociale, oui.

Le président: Cela se fait maintenant dans la province, et dans presque toutes les provinces du Canada, dans une certaine mesure; on veut éviter l'assistance sociale au travailleur indigent.

M. Smith: Aussi longtemps que l'employeur n'abuse pas de l'assistance sociale.

Le président: Ceci est un des obstacles que l'on rencontre.

M. Smith: C'est un obstacle majeur. Je ne crois pas que les contribuables accepteraient—je sais que je n'accepterais pas—qu'une partie de leurs impôts servent à subventionner des entreprises en difficultés.

Le président: Nous supposons que, lorsqu'on accorde des subsides, on le fait à des gens qui se soumettent à la loi. S'ils se soumettent à la loi, on verse des subsides; sinon, on n'en verse pas. Nous nous entendons là-dessus; mais vous affirmez dans votre mémoire, au sujet du travailleur indigent:

C'est ce groupe qui a le plus tendance à s'abandonner au découragement et à compter uniquement sur les programmes d'assistance organisés par l'État, comme l'Assistance Sociale ou le Service du Chômage.

Les statistiques les plus renversantes nous viennent de Toronto. M. Anderson, le directeur très compétent de l'Assistance, nous a révélé que 30,000 travailleurs de Toronto reçoivent moins de leur travail qu'ils recevraient de l'Assistance. Je me félicite du fait qu'il y a ici équivalence, ou à peu près. Aussi je ne crois pas qu'il soit exact de prétendre, comme vous le faites, que les travailleurs sont portés à se livrer à l'assistance. Il y en a quelques-uns qui décident de ne pas se livrer, et ils ne le font pas. Mais quand vous introduisez l'assurance-chômage dans le débat, c'est une toute autre affaire. Parlez-vous de l'assurance-chômage?

M. Smith: Oui.

Le président: Le travailleur y verse sa cotisation et il y a droit. Il ne dépend pas de vous ou moi. La loi l'autorise à la retirer pendant tant de semaines à tel ou tel taux. Nous n'avons pas le droit de contester cela.

M. Smith: En conclusion, je suis encore persuadé qu'un homme qui peut retirer \$250 de l'Assistance sociale—sans compter tous les